

Paris, le 19 avril 2024

ABANDON DE L'AIDE AU PLAN « 1 JEUNE 1 SOLUTION », LE CONSEIL DU COMMERCE DE FRANCE REGRETTE UNE COUPE BUDGÉTAIRE SUR LE DOS DES JEUNES ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI.

Le Conseil du Commerce de France (CdCF*) et les fédérations du secteur du commerce dénoncent l'annonce faite par le gouvernement de supprimer à compter du 1er mai 2024 l'aide de 6 000 € pour les contrats de professionnalisation. 80 millions d'euros dédiés à la formation des jeunes aux métiers du commerce vont ainsi disparaître !

Selon les chiffres de L'Opcommerce, l'opérateur de compétences du commerce, cette aide a permis la signature en 2023 de 14 000 contrats de professionnalisation. Véritable outil de formation et d'intégration au service des jeunes éloignés de l'emploi, et des entreprises pour répondre à leurs besoins en compétences, cette annonce « surprise » va à l'encontre du développement économique d'un secteur déjà fragilisé et en forte de tension.

S'agissant de la méthode, quand bien même le temps est à la réduction des dépenses, nous regrettons le manque de concertation et de communication qui nous amène à découvrir la rédaction d'un décret qui prendra effet dans 15 jours ! Des milliers de contrats en cours de signature pourraient être remis en cause, mettant en difficulté des jeunes dans la construction de leur projet professionnel.

Sur le fond, nous rappelons que le commerce joue un formidable rôle d'ascenseur social et permet de maintenir la dynamique de l'emploi et du commerce dans les territoires. Encore faut-il donner les moyens aux professionnels de recruter les talents, former les salariés et valoriser nos métiers ! Ces contrats de professionnalisation sont particulièrement adaptés à nos métiers du commerce car ils peuvent s'appuyer aussi bien sur des diplômes de l'Éducation Nationale que sur des CQP (certificats de qualification professionnelle) mis en place par les branches et donc répondant parfaitement aux besoins des entreprises.

Enfin, cette décision introduit une différence de traitement non justifiée entre les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage.

« Il est important d'envoyer le bon signal pour nos jeunes et nos entreprises » déclare Yves AUDO président du CdCF qui demande *« au gouvernement de surseoir à cette décision et d'engager avec les acteurs du secteur une véritable politique de formation adaptée »*.

**A propos du Conseil du Commerce de France : Le Conseil du Commerce de France est une association qui regroupe une trentaine de fédérations professionnelles : Commerces de détail non alimentaires ■ Fédération des acteurs du commerce et des territoires ■ Fédération nationale des distributeurs, loueurs et réparateurs de matériels de bâtiment ■ Fédération du commerce coopératif et associé ■ Fédération du commerce et de la distribution ■ Fédération des commerces spécialistes des jouets et des produits de l'enfant ■ Fédération des détaillants en chaussures de France ■ Fédération des enseignes de la chaussure ■ Fédération de l'épicerie et du commerce de proximité ■ Fédération de l'horlogerie ■ Syndicat de groupements et d'enseignes de pharmacies d'officine ■ Fédération des enseignes de l'habillement ■ Fédération e-commerce et vente à distance ■ Fédération française de l'équipement du foyer ■ Fédération française de la franchise ■ Fédération française de la parfumerie sélective ■ Fédération des entreprises internationales de la mécanique et de l'électronique ■ Fédération des magasins de bricolage et de l'aménagement de la maison ■ Fédération nationale de l'habillement ■ Fédération nationale de la photographie ■ Les jardineries et animaleries de France ■ Fédération pour la promotion du commerce spécialisé ■ Rassemblement des opticiens de France ■ L'union de la bijouterie horlogerie ■ Union du grand commerce de centre-ville ■ Énergies et mobilités ■ Union professionnelle des entreprises du commerce à distance ■ Union sport & cycle ■ Alliance France cuir ■ Fespa France ■ FFAC ■ Mercatel ■ Picom*

Il représente le commerce dans toute sa diversité et rassemble aussi bien les commerces indépendants ou franchisés, que le commerce associé ou la grande distribution intégrée, de tous secteurs : équipement de la personne, équipement de la maison, alimentation... Il est l'expression de toutes les formes de distribution : commerce de proximité, centres commerciaux, e-commerce. Il représente 70% des emplois d'un secteur dans lequel travaillent 3,7 millions de personnes.

Le CdCF est présidé depuis le 9 juin 2022 par Yves Audo.

Contact presse : Corinne Chautemps - 06 21 01 69 97

Conseil du Commerce de France

76-78 avenue des Champs Élysées – 75008 Paris - Tel : 01 40 15 03 30
www.cdcf.com – Twitter : @CdCFCommerce – Facebook : @conseilducommercedefrance
Le Conseil du Commerce de France est membre du Medef et d'EuroCommerce